

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2013**

---

**Présents** : Mesdames et Messieurs PAU, LABBE, ROBERT, VAN PRAAGH DOREAU, COMMUNAL, COUPAOU, FICHEUX et GUITTARD.

**Excusés** : Lina MIOCHE (pouvoir à Michèle ROBERT), Jean-Louis YOL (pouvoir à René FICHEUX), Catherine VAISSE (pouvoir à Yves COMMUNAL), Robert BLANDIN (pouvoir à Maurice COUPAOU), Marie-Paule CHAZAL (pouvoir à Gérard GUITTARD).

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur les deux derniers comptes rendus du Conseil Municipal.

En l'absence de remarques, les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

**1- Nouvelle répartition des délégués communautaires (à l'issue des élections municipales de 2014) :**

Le Conseil Communautaire propose de fixer le nombre de délégués à 37. La proposition du préfet s'applique à 30 délégués. Ce nombre insuffisant ne permet pas de représenter la Communauté de Communes dans les différentes instances et commissions.

Pour la commune de Saint Saturnin, la situation actuelle est de 4 délégués. La nouvelle proposition est de 3 délégués (en raison d'une baisse de population au dernier recensement).

Après cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette nouvelle répartition.

**2- Transfert de la compétence assainissement de la commune au SMVVA :**

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon a du apporter un complément d'information afin d'étendre sa compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence et le changement des statuts.

**3- Nouvelle adhésion au S.I.E.G. :**

La communauté de communes du Pays de Saint-Eloy a demandé son adhésion au S.I.E.G pour la compétence optionnelle Eclairage Public.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette adhésion.

**4- Devenir de l'APAS :**

La propriété appartenant à l'APAS au clos d'Issac est à nouveau en vente depuis plusieurs mois. La Communauté de Communes, à plusieurs reprises, s'est intéressée à une éventuelle acquisition ainsi qu'à une recherche de porteurs de projets « viables ».

En 2007, Monsieur JUILHARD, Président de la Communauté de Communes et Monsieur COUGOUL, Maire de la commune ont fait la démarche auprès de la direction et de la présidence de l'APAS.

En 2008, Monsieur FAYE et Monsieur FICHEUX respectivement nouveau Président de la Communauté de Communes et nouveau maire de la commune ont eu la même démarche.

L'estimation de cette parcelle par le service des Domaines étant trop éloignée du prix de vente, le projet n'a pas abouti.

Le prix de vente actuel (revu à la baisse) s'inscrit dans l'estimation des Domaines et permet à la Communauté de Communes de réenvisager son projet en accord avec la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent l'acquisition par l'EPF-SMAF au bénéfice de la Communauté de Communes (2 contre).

### **Questions diverses :**

- L'inspecteur d'Académie a validé la dérogation demandée par le SIVOS pour passage aux 4 jours ½ en septembre 2014.

- De nouvelles jardinières ont été installées.

- Une formation pour l'utilisation des défibrillateurs est prévue prochainement pour les élus et les présidents d'association. Courant septembre, une deuxième formation sera proposée aux habitants.

- Le 5 juin, l'Office de Tourisme ouvrira ses portes.

Les travaux d'aménagement entre l'école et la Grange de mai débiteront mi-juin.

Les chemins :

- Vocan très détérioré est programmé pour la deuxième quinzaine de juillet.

- le Pinson : un mur de soutènement s'est affaissé. Il est nécessaire de le rebâtir.

La séance est levée à 22 h 30.